

CLINIQUE SOCIOLOGIQUE ET PSYCHOLOGIQUE DES CONDUITES DES AUTEURS D'AGRESSION SEXUELLE EN MILIEU CARCERAL EN RCA

Dr Barthélemy DOUI

Enseignant chercheur à l'Université de Bangui

douidebarthese@yahoo.fr

Submitted: 2021-05-31

valued: 2021-06-21

validated: 2021-06-30

RESUME

Après avoir constaté la souffrance psychologique des détenus à la maison carcérale de Ngaragba à Bangui, condamnés pour agression sexuelle, nous nous sommes proposés pour réfléchir sur le sujet : « clinique sociologique et psychologique des conduites des auteurs d'agression sexuelle en milieu carcéral en RCA :cas de la maison pénitentiaire de Ngaragba de Bangui en Centrafrique ». La question d'agression sexuelle est un phénomène social qui prend de l'ampleur en RCA suite aux multiples crises militaro politiques qu'a connues le pays. Bien qu'internés à la maison carcérale, les acteurs manifestent toujours un comportement que seul le socio psychologue peut interpréter et comprendre.

Le présent article s'appuyant sur les concepts sociologie, psychanalyse et clinique, tentera de mettre en exergue les résultats de l'enquête menée auprès des auteurs emprisonnés afin de comprendre leur comportement déviant et de formuler des recommandations tendant à protéger désormais victimes et bourreaux.

Mots clés : Agression sexuelle, comportement, victimes, maison carcérale, clinique traumatique.

ABSTRACT

Not available

Keywords : sexual aggression, behaviour, victims, prison, traumatic clinic

Si cet article vous intéresse, vous pouvez le [télécharger gratuitement](#) ici.

INTRODUCTION

La République Centrafricaine (RCA) est un pays tropical enclavé en proie à une crise militaro-politique cyclique ponctuée des insurrections, des coups d'État militaires perpétrés par divers groupes armés, et les épisodes des violences intercommunautaires ainsi qu'à des problèmes de développement chroniques. Le cycle de dernier conflit opposant les milices Séléka et les milices Anti-Balaka entre 2013 à 2014, s'est transformé en violence sectaire.

La marginalisation structurelle des régions comme le nord-Est, marquée par la prolifération des armes de guerre et des armes de petits calibres, offre une réserve importante des jeunes et des enfants cibles faciles des recrutements par les milices armées. Le regain de violence de ces dernières années a conduit à l'affaiblissement de la capacité de la famille, des communautés et du gouvernement de protéger les personnes vulnérables dans les zones touchées par les conflits armés. Les atrocités généralisées commises par les milices connus sous le nom de Séléka et d'Anti-Balaka ont favorisé l'enrôlement croissant des filles et garçons estimés entre 600 à 10.000 dans les groupes armés. Les filles et les garçons sont employés de diverses manières, jouant des rôles d'appui-cuisinier, de porteurs ou participant activement aux combats, posant des mines ou espionnant ; les filles et les femmes ont été souvent employées à des fins sexuelles.

Ainsi depuis les cinq dernières années, le phénomène d'agression sexuelle est une préoccupation au cœur de tous les pays du monde en général et particulièrement en RCA. La RCA a ratifié la plupart des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, mais on observe que les agressions sexuelles demeurent un phénomène qui se pose avec acuité en RCA.

Selon le Rapport du projet de Mapping documentant les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises sur le territoire de la République Centrafricaine de 2003 à 2015 : « un grand nombre de civils ont été victimes d'exécution extrajudiciaires et d'agressions sexuelles, d'autres ont été mutilés, torturés et sévèrement maltraités, déplacés de force ou ont disparu ». Les femmes et les filles sont principalement les victimes du conflit. Le viol a été utilisé comme arme de guerre. Ces violences sexuelles incluaient notamment des viols en public, devant les membres de la famille et de la communauté, des viols collectifs et des viols des jeunes filles. Les femmes (des femmes et des filles capturées à leurs adversaires avérés ou présumés) ont été utilisées comme esclaves sexuelles.

Les données disponibles en rapport avec l'ampleur des violences sur l'agression sexuelle confirment que plus de 6758 cas ont été répertoriés en 2014, 7000 cas en 2015 et 11 110 en 2016 dont plus ou moins 21% des cas de violences sexuelles y compris liées au conflit. L'analyse des rapports renseignent que ces violences comprennent des actes qui infligent une souffrance physique, mentale et sexuelle, la contrainte et les privations de liberté.

Il convient cependant de remarquer que le nombre des dossiers dans le circuit judiciaire demeure très faible. Seuls quatre cas criminels ont été jugés pendant la session tenue en septembre 2016. L'opérationnalisation de l'UMIRR et l'opérationnalisation progressive de la Cour Pénale Spéciale se présentent comme des opportunités pour lutter contre les violences sexuelles.

Sur le plan politique, le gouvernement de la République Centrafricaine s'est engagé à intégrer les questions d'égalité de sexes et d'autonomisation des femmes dans les processus de prise de décision, de consolidation de la paix et du développement. Hormis des textes pris au niveau interne, plusieurs résolutions et conventions régionales et internationales favorisant la participation des femmes et leur protection ont été ratifiées. Ainsi, vu le nombre du phénomène d'agression sexuelle qui ne cesse d'augmenter, le gouvernement centrafricain avec ses partenaires ont réhabilité la maison de Ngaragba en vue de réduire le taux élevé.

La maison d'arrêt de Ngaragba abrite 1023 prisonniers. La densité est de 2 prisonniers au mètre carré. Or « la taille d'une personne au coucher dépasse le mètre carré ». On relève que cette maison accueille des prisonniers transférés des villes de province telles que Bangassou, Mobaye, Bria, Kaga-Bandoro, Bimbo pour surcharger la prison de Ngaragba parfois pour des infractions qui ne sont que de petits délits. Fort de ce qui précède, ce travail est structuré autour de quatre (3) chapitres: le chapitre premier se fonde sur la partie théorique, le chapitre deuxième se base sur l'analyse sociologique d'agression sexuelle, le troisième chapitre est consacré à l'analyse psychologique, les conséquences et sur les suggestions.

1. La conceptualisation du problème

Le choix du présent sujet qui s'intitule : « Clinique sociologique et Psychologique des conduites des auteurs d'agression sexuelle en milieu carcéral en RCA : cas de la maison pénitentiaire de Ngaragba de Bangui en Centrafrique », relève d'un constat de la réalité observée à partir de la souffrance psychologique de la population centrafricaine. Nous avons constaté qu'à chaque décennie les Centrafricains subissent des événements ou des tensions

politico-militaires qui engendrent toujours des dysfonctionnements dans le vivre en société entraînant l'esprit de désobéissance au respect des normes, des valeurs culturelles régulées par l'Etat. Comme résultats de tous ces troubles psycho-traumatiques au sein des populations, on assiste à la naissance d'une forme de terrorisme qui s'appelle l'agression sexuelle. Celle-ci implique toutes les formes d'harcèlement tant physique que psychologique.

Les actions menées en faveur des victimes d'une bonne manière de sauvetage de ce phénomène ne sont pas représentables. Ainsi, trois dimensions se dégagent de la motivation du choix du présent sujet. Il s'agit de la dimension politique de la dimension socioculturelle et de la dimension psychopathologique.

1.1. La dimension politique

Dans toutes les sociétés d'Afrique subsaharienne, l'Etat est le garant de la protection de la population, mais la loi, d'ordinaire, ne protège pas les victimes. Dans le cadre légal de la protection des personnes contre les agressions sexuelles, la législation et les politiques internationales et nationales doivent revoir leur stratégie de protection des personnes vulnérables, notamment les femmes et les filles.

Ainsi, le corps juridique est toujours complété par les instruments internationaux ratifiés par les responsables politiques du continent. La Constitution centrafricaine garantit l'égalité de tous les citoyens devant la loi, sans distinction d'origine, de sexe, d'opinion ou de religion. En République Centrafricaine, il existe du côté des institutions étatiques, des cours et tribunaux, plusieurs autres organisations de la société civile, chargées de veiller au respect des Droits de l'Homme. Les Instruments internationaux consacrent des principes et des droits relatifs aux femmes/filles dont le respect s'avère important dans la prévention et la protection contre les agressions sexuelles. Il en est ainsi de la non-discrimination à l'égard de la femme, contenue dans la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard de la femme à travers la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples en son article 8.

De surcroît, la torture fait l'objet d'une condamnation spécifique. Il revient à chaque Etat partie signataire de cette Convention de prendre « des mesures législatives, administratives, judiciaires et autres mesures efficaces pour empêcher que des actes de tortures soient commis dans tout le territoire sous sa juridiction ».

Nous nous rendons compte que l'Etat Centrafricain n'a pas mis en place une bonne politique afin de bien veiller sur la vie humaine à travers la protection de sa population et la sécurisation

de son territoire. Cette faiblesse de la part de l'Etat fait de sorte que les éléments des groupes armés, manifestants et autres personnalités civiles ont profité pour pratiquer la violence sexuelle sur les femmes, les enfants, souvent la pratique sodomite impliquant les hommes en situation d'otage, ou de faiblesse. Cet aspect de la protection des femmes est un peu négligé, tant sur le plan physique que moral.

Il y a lieu de noter ici l'implication de certaines organisations pour la défense des droits de l'homme dans des campagnes de sensibilisation, d'information, d'appui aux victimes, de défense, de dénonciation aux autorités judiciaires compétentes de différentes violations.

1.2. La dimension socioculturelle

Du point de vue socioculturel, l'agression sexuelle s'explique par des facteurs sociaux, politiques et économiques. La pauvreté, le manque d'emploi et l'augmentation du taux d'analphabétisme, la marginalisation et l'exclusion des peuples minoritaires sont des causes de frustration et des incitations qui poussent les auteurs à poser les actes violents. En Afrique en général, et en Centrafrique en particulier, la question d'agression sexuelle reste et demeure un problème tabou, portant atteinte aux droits humains.

Le non dévoilement et l'impunité des auteurs d'agression sexuelle constituent une pathologie pour notre société. Toutefois les facteurs sociaux, traditionnels et culturels qui en font une norme dans la société demeurent des formes de blocages. A cet effet, il s'avère important de faire les points en mettant en exergue les principaux problèmes qui constituent des barrières à la traduction des auteurs d'agressions sexuelles en les inscrivant globalement dans une démarche de développement de programmes ou activités de lutte contre ces violences afin de construire un monde du respect des droits humains. Les insuffisances enregistrées dans cette activité résultent des différents contextes socioculturels notamment les pesanteurs socioculturelles qui font que les organisations en charge ont du mal à donner les meilleurs d'elles-mêmes et aussi en fonction de leur disponibilité et de leur capacité d'intervention.

Il est aussi important de proposer en quelques lignes des solutions susceptibles de contribuer à la mise en œuvre des initiatives, en vue de lutter efficacement contre l'impunité de l'agression sexuelle sur les genres.

1.3. La dimension psychopathologique

L'analyse sur le plan psychopathologique est diamétralement contraire en ce sens que les auteurs d'agression sexuelle commettent des actes parce qu'ils ont des difficultés d'ordre

psychologique ou émotionnel. Les facteurs de ces agressions sexuelles se trouvent chez les individus eux-mêmes qui sont atteints d'une maladie ou qui souffrent d'une névrose ou d'une pathologie quelconque et non dans la société. Ces individus ne respectent pas les lois et les normes de la société parce qu'ils souffrent d'une névrose répondant à des voix intérieures. Leur degré de testostérone peut être trop élevé, ce qui les conduit à commettre les infractions d'ordre sexuel ou ils sont des victimes des troubles neurologiques qui les empêchent de contrôler leur comportement violent.

Pour les penseurs des théories psychopathologiques, il importe peu que l'individu soit pauvre ou non, qu'il fasse partie d'une minorité ou d'un groupe ayant peu d'influence sur le plan politique, cette détresse et cette maladie sont influencées par les facteurs sociaux et politiques. En fait selon l'observation de la réalité il en découle que la majorité des auteurs d'agression sexuelle souffrent d'un trouble de mémoire, par manque de leur prise en charge efficace. Et ces personnes tombent souvent dans un état de la névrose traumatique qui, souvent, contribuent à leur conduite perverse et anti sociale avec comme corollaire l'esprit de vengeance à travers la distribution des maladies sexuellement transmissibles.

Ainsi, notre réflexion sur la présente étude consiste à mettre l'accent sur le diagnostic psychosociologique des auteurs d'agression sexuelle en milieu carcéral centrafricain afin de déterminer leurs ressentis pour une prise en charge psychothérapeutique spécialisée. Et d'aider l'Etat dans l'exercice de son pouvoir juridictionnel en faisant une lumière sur les conséquences psychologiques des auteurs criminels.

1.4. L'approche définitionnelle

Le concept agression sexuelle est « un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas, notamment dans celui des enfants, par une manipulation affective ou par du chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite. Une agression sexuelle porte atteinte aux droits fondamentaux, notamment à l'intégrité physique et psychologique et à la sécurité de la personne ».

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (2015 : 25) « l'agression sexuelle est tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel, commentaire ou avance de nature sexuelle, ou acte visant à un trafic ou autrement dirigé contre la sexualité d'une personne en utilisant la coercition,

commis par une personne indépendant de sa relation avec la victime, dans tout contexte, y compris, mais sans s'y limiter, le foyer et le travail ».

En effet, cette définition s'applique, quels que soient l'âge, le sexe, la culture, la religion et l'orientation sexuelle de la personne victime ou de l'agresseur sexuel ; quels que soient le type de geste à caractère sexuel posé et le lieu ou le milieu de vie dans lequel il a été fait, et quelle que soit la nature du lien existant entre la personne victime et l'agresseur sexuel.

L'étude sur l'agression sexuelle permet d'en relever plusieurs formes. Ce sont entre autres, l'attouchement, le voyeurisme, le viol, la pédophilie, l'excision, le mariage précoce, le mariage forcé, la pornographie, l'inceste, le harcèlement sexuel, le proxénétisme, l'incitation des mineurs, etc.

En somme on parle d'agression sexuelle lorsqu'on utilise certaines autres expressions telles que viol, abus sexuel, infractions sexuelles, contacts sexuels, inceste, prostitution et pornographie juvénile.

1.5. La contextualisation du problème

Le problème des conduites psychopathiques des détenus ne date pas d'aujourd'hui. Ainsi, de par le monde, l'emprisonnement est le point d'aboutissement de la procédure judiciaire pénale et l'administration pénitentiaire est un maillon important de cette chaîne. De ce fait un coup d'œil rétrospectif sur des conduites psychopathiques des auteurs d'agression sexuelle incarcérés à la maison pénitentiaire de Ngaragba s'avère impérieux sinon indispensable. Cette étude peut nous permettre de comprendre comment la prison peut impacter sur le psychisme des auteurs d'agression sexuelle. La création d'unité d'intervention rapide et de répression des violences faites aux femmes qui date de 8 janvier 2015 par le décret numéro 15.007, dirigée par le Capitaine Paul Amende Moyenzo, fait suite aux informations données par la MINUSCA, Woman Righth World, les ONG comme MSF et autres. En effet, ces organisations ont reçu et documenté de nombreuses plaintes émanant des filles et des femmes violées à Bangui et ses environs par les groupes armés. La prise en compte des victimes d'agression a fait que les prisons regorgent des personnalités civiles, violeurs et des représentants des groupes armés.

Le phénomène d'agression sexuelle n'est pas un fait nouveau. Il a existé et existera avec l'évolution des sociétés humaines. Cependant, l'ampleur de ce phénomène, la multiplicité et la diversité de ses acteurs, ses manifestations et les conséquences qu'il entraîne sur les victimes inquiètent les gouvernements, les institutions internationales et surtout les ONG impliquées

dans le processus de prise en charge. Le débat qui s'impose est de savoir pourquoi les femmes sont victimes d'agression sexuelle sans que des mesures soient prises pour minimiser l'ampleur ou bien que les mesures déjà existantes ne soient appliquées pour dissuader les auteurs et protéger les victimes ?

Depuis l'Antiquité la femme a toujours été symbole de la vie, et assure une tâche lourde dans la société. Malgré ces responsabilités elle subit des violences de tout genre. Partant de là, les forums internationaux opérant dans le domaine des droits humains¹ n'ont cessé de condamner les violences et les agressions, en appelant à son éradication. Cette conférence se propose d'effectuer le suivi et l'examen des réalisations de la Décennie des Nations unies pour la femme ("Egalité, développement et paix")². Lors de cette conférence, il a été constaté que la violence à l'égard de la femme connaît une recrudescence sans précédent. Dans ce contexte on a estimé que les gouvernements sont appelés à reconnaître le droit de la femme à la dignité et à intensifier leurs efforts de manière à élaborer des mécanismes propres à venir en aide aux femmes victimes de violence, ou, en un mot toutes les victimes, ou de renforcer ces mécanismes pour la protection à la fois des victimes et des non victimes.

Dans les pays en voie de développement, les violences sont encore plus fréquentes du fait des inégalités sociales, des poids des traditions, des crises et de la pauvreté. Les statistiques existantes sur le sujet montrent que les femmes courent plus le risque d'en être victimes que les hommes. Ainsi beaucoup d'études ont été effectuées dans ce sens. En effet, selon une étude de l'UNIFEM une femme sur trois a déjà été victime de viol, d'abus sexuel ou de violences physiques en particulier conjugales³. En 2004, une autre étude commanditée par l'OMS et la Banque Mondiale a montré que la violence conjugale est la cause principale de mortalité ou de morbidité des femmes entre 16 et 44 ans. Actuellement, plus de 130 millions de femmes dans le monde ont subi une mutilation génitale féminine avec des conséquences plus ou moins graves, dont la survenue de la fistule obstétricale⁴.

En outre, chaque année environ 4 millions de femmes, de jeunes filles et de fillettes sont victimes du mariage précoce et de la prostitution. La violence vise la personne en tant que telle afin de l'assujettir au pouvoir de l'autre, qui puise sa légalité dans une culture humaine

¹ Notamment la Conférence de Nairobi, tenue en juillet 1985 - Conférence chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la décennie des Nations Unies pour la femme, Nairobi.

² Conférence de Nairobi en juillet 1985 (décennie des Nations Unies pour la Femme).

³ Rapport sur les violences faites aux femmes en 2003

⁴ Etat des lieux des violences faites aux femmes en 2004 par l'OMS et la Banque Mondiale

ancestrale. Elle représente par conséquent un phénomène universel qui s'exerce dans toutes les sociétés, qu'elles soient avancées ou sous-développées. C'est ainsi qu'en pâtissent en particulier des femmes de tous âges, et de tous niveaux social, économique et culturel. La communauté internationale œuvre depuis plus de cinquante ans en vue de consolider l'arsenal des Droits de l'Homme, qui consacre en substance le droit à la liberté, à l'égalité et à la dignité. Malheureusement, la violence basée sur le genre constitue une violation de ces droits, en lui causant une dépendance, une privation et un préjudice.

Le viol est ici perçu, au-delà de la volonté manifeste de procréer, comme un acte de domination de l'ennemi, d'humiliation et de déshonneur pour le mari, le frère, le fils, voire toute la communauté de la femme violée qui n'ont pas été en mesure de la protéger. L'instrumentalisation du viol pendant le conflit, et même ailleurs, peut également s'expliquer par la vision que les sociétés ont des femmes et de leurs rôles.

La République Centrafricaine, à l'instar des autres pays d'Afrique n'est pas épargnée d'agression sexuelle dont le taux de vulnérabilité ne cesse de s'élever, selon l'Enquête à Indicateurs Multiples sur la Santé (MISC). Le dernier MISC estime les mariages précoces à 60%, la Mutilations Génitales Féminines à 24% et les attitudes d'acceptation de la violence domestiques subies par les femmes sont à 80% pour les femmes et 84% pour les hommes.

Une enquête récente sur les violences sexuelles a été conduite en 2011 dans 3 préfectures de la RCA et publiée en janvier 2014. L'étude montre que le type le plus fréquent est la violence psycho émotionnelle, sous forme de violence verbale, et celle physique (65%). Les violences sexuelles sont estimées à 42% (47% femmes et 33% hommes). Quelle que soit la violence subie au moins un enquêté sur 10 a déposé plainte.

Les crises qui ont plongé la RCA (décembre 2012 à fin 2019) ont amené les Nations Unies à l'activation d'un Sous-Cluster sur les violences sexuelles pour faire face aux risques d'augmentation des violences sexuelles dénoncées par les organisations de défense de droits humains ainsi que par les Nations Unies. Dans ce contexte les acteurs de la lutte ont mis en œuvre un plan d'action visant à maximiser les efforts pour assurer une réponse globale aux phénomènes en matière de prise en charge et de prévention.

En outre selon l'UMIRR, en 2016 son service a reçu 11000 personnes victimes d'agressions sexuelles, puis dans son rapport du 14 septembre 2018, elle souligne avoir enregistré 1600 dossiers des victimes, puis transféré au parquet de Bangui et Bimbo ainsi qu'au tribunal

militaire permanent pour la suite de la procédure pénale. L'UMIRR affirme que les groupes armés utilisent souvent la violence sexuelle comme une arme de guerre contre leurs ennemis.

Human Right Watch, dans son rapport de intitulé « ils disaient que nous étions leurs esclaves : violences sexuelles perpétrées par les groupes armés en RCA » en 2017, affirme avoir reçu 296 victimes de viol et d'asservissement sexuels, dont 52 étaient des mineures.

Face à ce phénomène grandissant, le gouvernement centrafricain en collaboration avec les institutions internationales a pris des mesures en vue de la protection des vulnérables en ratifiant des textes et en assurant la mise en place des institutions étatiques, des cours et tribunaux, et autres organisations de la société civile, chargées de veiller au respect des Droits de l'Homme en vue de traquer et de juger les auteurs d'agression sexuelle. Malheureusement ces efforts sont limités sur les différentes formes d'assistance temporaire aux victimes et la poursuite judiciaire des auteurs.

Ainsi en vue d'orienter notre analyse, quelques questions méritent d'être posées. Quels sont les facteurs déterminant l'esprit d'agression sexuelle chez leurs auteurs ? Cette question de départ se décompose en des questions de recherche plus précises :

- Quelles sont les différentes formes d'agression sexuelle qu'on rencontre en milieu carcéral centrafricain ?
- Quel est le comportement des auteurs au moment d'agression sexuelle ?
- Quelles sont les conséquences sociologiques, psychologiques d'actes d'agression sexuelle sur le psychisme des auteurs ?
- Quelle solution préconisée en vue d'éradiquer le phénomène pour un développement durable ?

2. Analyse sociologique d'agression sexuelle

2.1. Les facteurs favorisant l'agression sexuelle

Plusieurs facteurs expliquent l'agression sexuelle chez les auteurs, entre autres, nous avons, les facteurs sociaux, les facteurs économiques, la pauvreté, le conflit, l'abus de substances, le suivisme et le mimétisme, l'analphabétisme etc.

2.1.1. Les facteurs socio-économiques

La pauvreté, le manque de travail et de possibilité éducative, et des préjugés systémiques à l'égard des groupes minoritaires sont parfois à l'origine des frustrations et des incitations qui poussent les auteurs à poser les actes violents. La pauvreté, environ 50,3% selon le RGPH de

2003, joue un rôle très important dans les manifestations de l'agression sexuelle. En effet, la ville de Bangui y compris les autres villes de province, a un taux de pauvreté très élevé. Cela s'explique par les difficultés de la circulation monétaire, la mévente des produits agricoles, le manque d'emploi et le délabrement des tissus économiques liés aux conflits.

2.1.2. Le conflit

Les conflits ont eu des conséquences dévastatrices sur l'ensemble du territoire centrafricain de 1996 à nos jours, et ont contribué à l'aggravation du taux d'agression sexuelle dans les différentes zones. Les militaires engagés dans ces conflits n'étant pratiquement pas incontrôlés pratiquent l'agression sexuelle comme un moyen de recours, pour faire fuir les civils ou parfois comme moyen de distraction. C'est ainsi qu'environ 350 cas d'agression ont été enregistrés dont une centaine concernent les filles de moins de 20 ans (projet CAF/P02/04). 5,2% des enquêtés l'ont approuvée.

2.1.3. L'abus de substance chez les agresseurs

Selon les résultats de terrain, bon nombre de nos enquêtés incarcérés ont souligné que les facteurs motivant leurs actes sont l'abus de substances. En effet, l'étude montre que les consommateurs à la fois de drogue et d'alcool étaient plus souvent célibataires, avec des antécédents d'abus sexuels dès l'enfance, un parcours de criminalité qui les rapprochait de la population des délinquants non sexuels ; la victime de l'agression sexuelle était le plus souvent inconnue et adulte.

Selon ces derniers, la consommation de la drogue et d'alcool engendre une excitation sexuelle qui est un facteur important, d'autres facteurs plus psychologiques pourraient agir par le biais de l'alcool pour entraîner la désinhibition d'un comportement sexuel agressif.

Des spécialistes, comme Claude Olievenstein, décrivent alors deux modes de consommation concernant des substances proactives illégaux. Une consommation dite « festive » ou « récréative » ou parfois « de performance » qui concernerait plutôt une population surtout jeune et issue de tous les milieux où la consommation serait induite par le plaisir, la curiosité ou par un effet de groupe. Une consommation dite « problématique » désignée par le terme toxicomanie qui concernerait une population ayant des difficultés préalables à la consommation de psychotrope et pour laquelle cette consommation serait induite par le mal-être. Dans les faits, les usagers qui sont considérés comme « à problème » sont ceux dont la consommation induit une rencontre avec les systèmes public, sanitaire, social ou judiciaire. La consommation dite

« problématique » s'oppose aussi à la notion de « consommation occasionnelle »⁵. Toutes les substances psychoactives ont des effets négatifs sur la santé psychique et physique de l'être humain à court et long termes tels que des troubles cardiaques, insuffisances respiratoires, des fortes troubles dépressifs, etc.

2.1.4. L'analphabétisme

La crise du système éducatif généralisée a des conséquences réelles sur la population. Ce qui se traduit par un taux élevé de l'analphabétisme (57,3%, RGPH 03). Cet analphabétisme empêche les parents de mieux cerner les conséquences d'agression sexuelle sur leurs enfants, leurs filles et leurs femmes.

Les synthèses des causes d'agression sexuelle expliquent l'ampleur du phénomène.

3. Analyse psychologique et psychopathologique d'agression sexuelle chez les auteurs

3.1. Analyse psychologique d'agression sexuelle

Dans cette section, nous allons procéder sur le plan psychologique au dépistage du phénomène en commençant par le viol, l'agresseur et autres.

3.1.1. Clinique du viol :

Barte et Ostapseff distinguent trois types de viol : simple, compliqué, de substitution. Le viol simple est une agression sexuelle occasionnelle et l'agresseur réalise un désir sexuel sans aucune autre motivation. On distingue : le viol récidivant sur la personne ; le viol suivi d'un « re-viol » par la personne auprès de laquelle la victime vient demander de l'aide ; le viol à la sortie des boîtes de nuit, sur la plage la nuit, des autostoppeuses ; le viol d'une femme de tradition familiale où il signe, comme un rite de passage, l'entrée dans le monde adulte. Le viol compliqué désigne la violence associée qui, peut prendre l'allure d'acte de barbarie, de perversions sexuelles (l'homicide volontaire ou non est fréquent quand le viol a lieu sur un mineur). Le viol de substitution, substitut d'un viol, meurtre, et de la masturbation.

3.1.2. Clinique d'agresseur :

L'agression sexuelle peut être le fait des psychopathes, de pervers, des personnes souffrant de déficience intellectuelle mais dans la majorité de cas, il concerne des individus indemnes de

⁵ <https://fr.wikipedia.org/wiki/org/toxicomanie.html> : 2014,38

Pour citer cet article : DOUI B., « Clinique sociologique et psychologique des conduites des auteurs d'agression sexuelle en milieu carcéral en RCA », *Annales de l'Université de Bangui*, série A, n° 15, juin 2021, www.surandara-ub.org/

trouble mental parfaitement responsable de leurs actes. Une proportion de la classification des violeurs en fonction de leurs motivations et comportements démontre ce qui suit :

Recherche de réassurance ou compensation : l'agresseur, présente un manque de confiance en soi des doutes sur sa virilité ; l'agression lui permet de se réassurer face à ce vécu. La victime est sélectionnée dans le voisinage et son approche a lieu par surprise. L'agresseur utilise le minimum de force nécessaire, ne voulant pas blesser sa victime. Il reprend fréquemment contact avec sa victime après l'agression pensant que celle-ci a apprécié l'acte sexuel et quelle éprouve des sentiments pour lui. Il arrive parfois, si la résistance de sa victime est trop importante, l'agresseur peut amener à renoncer à l'acte.

Recherche de pouvoir, expression d'un sentiment de domination : ces individus sont caractérisés par l'égoïsme et leur sentiment de « virilité » important. Cette virilité leur donnerait le droit d'agresser sexuellement et de prouver leur domination, leur supériorité. Dans ce cas, l'agression a lieu avec une violence qui cherche à humilier sa victime comme un objet permettant la réalisation des fantasmes sexuels.

3.1.3. La rage :

L'agression s'effectue avec une agressivité importante, souvent impulsive. Ici le seul but de l'agression est de dégrader, voire détruire la victime. Plus qu'un désir sexuel, l'agresseur ressent référencement une rage et une colère intenses. Ses sentiments font souvent suite à des événements tels qu'une dispute avec le conjoint, la famille.

3.1.4. Le sadisme sexuel :

L'agresseur prépare, planifie ses agressions selon l'imaginaire érotique agressé. Les agressions font l'objet d'un rituel prolongé avec érotisation des mauvais traitements infligés à la victime. Les victimes sont les plus souvent inconnues de l'agresseur, mais sont sélectionnées, choisies en raison de caractéristiques particulières. Des objets servant pendant l'acte sont souvent apportés par l'agresseur. Ce dernier tue parfois sa victime pour ne pas être dénoncé. En fait, seuls 10% des auteurs d'agression sexuelle réunissent les critères du sadisme sexuel où la souffrance de la victime est l'unique source d'excitation sexuelle de l'agresseur.

3.1.5. Clinique d'agressé (Victime) :

Durant l'agression, la victime est dans un état d'angoisse aiguë ou prédomine un sentiment de mort imminente. Ce stress intense peut engendrer immédiatement un état de stress aigu pouvant

évoluer vers un état de stress post traumatique où seront associés avec l'agression, reviviscence de la scène vécue, aspect dépressif, labilité émotionnelle ainsi que des symptômes d'allure dissociative : détachement, émoussement affectif, torpeur, réduction du champ de la conscience, sentiment de déréalisation, de dépersonnalisation, dysmnésie sélective.

3.2. Analyse psychopathologique

Le point de vue psychopathologique nous offre une perspective selon laquelle les auteurs d'agressions sexuelles ont de difficultés d'ordre psychologique ou émotionnelle. La cause de la violence sexuelle se trouve dans l'individu lui-même qui est atteint d'une maladie ou qui souffre d'une lacune quelconque et non dans la société. Pour les théoriciens psychopathologiques, il importe peu que l'individu soit pauvre ou non, qu'il fasse partie d'une minorité ethnique ou d'un groupe ayant un peu d'influence sur le plan politique. Cette détresse et cette maladie ne sont pas influencées par les facteurs socioéconomiques et politiques.

Notre passage à la maison carcérale de Ngaragba et à travers des écoutes réalisées auprès des enquêtés, auteurs de viol et d'acte d'agression sexuelle, se trouvent bouleverser par leurs propres œuvres qu'ils n'avaient pas préméditées. De ce fait nous constatons que certains auteurs étaient déjà coupables avant l'acte, par exemple : coupables d'avoir pensé des choses folles ou encore coupables d'avoir été pris d'un amour démesuré pour les parents. Ils se prennent souvent pour des exceptions avec une idée d'avoir la possibilité de défier la loi de la société. Alors il s'agit pour nous d'écouter les sujets condamnés quelle que soit la faute commise sans ignorer leur action d'enfreindre la loi. Ils viennent nous voir sous l'accord des autorités pénitentiaires, nous les recevons puis les écoutons, ensuite à partir d'eux-mêmes nous leur proposons notre examen psychopathologique relatif à leur souffrance psychique. A travers cette méthode psychologique, nous pourrions aider les autorités judiciaires à bien mener leur travail de jugement et à prendre aussi en compte certaines manifestations de la névrose traumatique dont souffrent certains auteurs d'agressions sexuelles incarcérés à la prison de Ngaragba. Il est nécessaire aussi de souligner que les personnes détenues sont libres de nous raconter selon les recommandations que visera chacun en fonction de ses possibilités.

Selon l'observation, il nous a été donné de constater qu'un grand nombre de demandes est exprimé par ces individus tels que besoin de conseil, besoin d'écoute, besoin d'un traitement, etc. Quel que soit le mode d'expression des demandes dans leur contenu manifeste, en tant que

socio-psychologue, nous l'avons compris à travers les théories psychanalytiques les contenus latents de l'intention caché de ces auteurs.

A la question de récidivité chez les auteurs d'agression sexuelle, les causes profondes nous ont amené à constater chez les agresseurs sexuels incarcérés à Ngaragba après la libération de ces auteurs un ou plusieurs jours dépourvus ou pourvus de conscience. Ces auteurs reprennent leurs anciennes habitudes dans leurs pratiques d'actes violents auprès des femmes ou des petites filles sans épargner les garçons aussi bien souvent avec les personnes de troisième âge. Par ailleurs, des pratiques sodomites forcées ont été également observées chez les agresseurs sexuels.

3.3. Les conséquences des agressions sexuelles en milieu carcéral

Les agressions sexuelles ont de multiples impacts sur les victimes et leur environnement. La majorité des victimes connaissent des problèmes de santé : grossesses non désirées ; avortement clandestins ; IST ; infection à VIH/SIDA ; stérilité ; dysfonctionnements sexuels ; maladies opportunistes tuberculoses, paludisme, maladie de la peau.

Les victimes des agressions sexuelles connaissent des difficultés d'ordre comportemental dont les conséquences sont : Traumatismes physiques et moraux ; Retard scolaire ; Abus de drogue ; Déviance et délinquance juvénile ; etc.

CONCLUSION

L'étude sur les agressions sexuelles en Centrafrique menée à Bangui nous a permis de mieux appréhender les contours du phénomène. A cet effet, des recommandations à l'endroit des différentes parties prenantes ont été formulées de la manière suivante :

Les victimes des agressions sexuelles sont abandonnées à elles-mêmes sans recours et sans soutiens. La honte qui généralement empêche les familles d'en parler, mais le seul recours, c'est parfois d'envoyer les victimes à d'autres villes éloignées. C'est pourquoi, il est important que les familles prennent conscience du phénomène et protègent les victimes contre les agressions sexuelles par des actions concrètes : Information, éducation et communication sur la sexualité au profit des victimes. Renforcer la solidarité familiale au tour du phénomène pour mieux le combattre.

Les communautés banalisent ou tournent au ridicule le phénomène d'agression sexuelle. Les victimes font l'objet des railleries et parfois de stigmatisation. Ouvrir un large débat dans des

espaces nationaux et locaux sur les pratiques traditionnelles et modernes. Les chefs traditionnels et religieux doivent s'impliquer en prenant des engagements concernant les dénonciations et les poursuites des auteurs. Les ONG doivent se spécialiser dans la prise en charge des victimes et s'impliquer dans la sensibilisation pour lutter contre le phénomène.

En définitive, la question d'agression sexuelle est une préoccupation de la société centrafricaine. Au cours de l'observation de la présente étude, nous nous sommes rendu compte qu'il n'est pas facile d'identifier les auteurs d'agression sexuelle dans les quartiers, c'est pourquoi le choix de la prison de Ngaragba est rendu pertinent : parmi les détenus, on retrouve les auteurs d'agression sexuelle, des éléments des groupes armés, et des personnes civiles, adolescents et personnes âgées.

Ainsi trois points essentiels méritent de prendre en compte. Premièrement, l'anamnèse du sujet en détention qui relève de la compétence d'un spécialiste en psychologie clinique, deuxièmement, le facteur temps dans le jugement et l'analyse comportementale des auteurs d'agression sexuelle, troisièmement enfin, la disponibilité des agents pénitentiaires à écouter activement les agresseurs dans le but d'anticiper le pire, de protéger les victimes et autres personnes non victimes contre les éventuels actes pervers dans la société centrafricaine.

Bibliographie

- Marie-Pierre Tivolacci et al., Prévalence et caractéristiques socio-sanitaires des fumeurs : 2006
- <https://fr.wikipedia.org/wiki/org/toxicomanie.html> : 2014,38
- OMS : Données de prévalence tabagisme par pays. janvier 2015
- Conférence de Nairobi en juillet 1985 (décennie des Nations Unies pour la Femme).
- Rapport sur les violences faites aux femmes en 2003
- Etat des lieux des violences faites aux femmes en 2004 par l'OMS et la Banque Mondiale.